

Direction Générale des Services

SG/A-2022-18

ARRETE DU MAIRE DE LIBOURNE

DELEGATION DE SIGNATURE à Mme Juliette HEURTEBIS

Le Maire de Libourne,

Vu le Code général des collectivités territoriales, et notamment ses articles L 2122-18, qui confère le pouvoir au maire d'une commune de déléguer une partie de ses fonctions à un ou plusieurs adjoints,

Vu l'élection du Conseil municipal de la ville de Libourne, en date du 25 mai 2020 ;

Vu l'élection de Monsieur Philippe BUISSON, Maire de Libourne, en date du 25 mai 2020 ;

Vu la délibération du Conseil municipal du 25 mai 2020 fixant le nombre d'adjoints ;

Vu le procès-verbal d'élection des adjoints au maire ;

Vu l'arrêté en date du 26 mai 2020 portant délégation de signature à Madame Juliette Heurtebis ;

Considérant que pour la bonne marche des services municipaux, et pour permettre une parfaite continuité du service public, il est nécessaire que l'exercice de certaines fonctions soit assuré par les conseillers municipaux délégués ;

Considérant la nécessité de compléter l'arrêté de délégation de Madame Juliette Heurtebis afin de prendre en compte le portage politique du Schéma Directeur Immobilier ;

ARRETE

Article 1^{er} : A compter du 20 septembre 2022, l'arrêté portant délégation de signature accordé à Madame Juliette Heurtebis, conseillère municipale déléguée, est modifié ainsi qu'il suit :

Il est inséré à l'article 1^{er} dans le premier alinéa

«- En matière de stratégie locale bas-carbone » :

- Elabore, met en œuvre et suit, le Schéma Directeur Immobilier

Article 2 : Les autres dispositions de l'arrêté restent inchangées.

Article 3 : La présente délégation étant consentie par le Maire, sous sa responsabilité et sous sa surveillance, le délégataire rendra compte au Maire, sans délai, de toutes les décisions prises et actes signés à ce titre.

Article 4 : La Direction générale des services et Monsieur le trésorier principal de la ville de Libourne sont chargés de l'exécution du présent arrêté qui sera notifié aux intéressés et publié au recueil des actes administratifs.

Fait à Libourne

Le **20 SEP. 2022**



Monsieur Philippe BUISSON,
Maire de Libourne

Ampliations transmises à :

- Monsieur le Maire,
- Madame Juliette Heurtebis
- Messieurs et Mesdames les adjoints et conseillers municipaux,
- Monsieur le Directeur Général des Services
- Monsieur le Directeur Général des services techniques
- Monsieur le Directeur Général des services adjoint,
- Messieurs et Mesdames les directeurs des services,
- Monsieur le trésorier principal,
- Pôle administratif et financier.

SPECIMENS DE SIGNATURE

Madame Juliette HEURTEBIS, conseillère municipale déléguée à la stratégie locale bas-carbone,
aux relations avec le monde viticole et au plan vélo

Signature :

Paraphe :